

Nos lecteurs sont loin d'ignorer que, depuis nombre d'années, nous avons combattu la politique des concessions sur la question des écoles. A temps et à contretemps nous avons affirmé avec insistance que l'unique sûreté des catholiques réside dans le maintien de leur maîtrise sur les bâtiments scolaires et de leur contrôle sur l'enseignement. Car, à notre sens, se départir de quelqu'un des avantages qui nous permettent encore de diriger nos écoles comme doivent l'être des écoles catholiques, équivaldrait à ouvrir la porte à l'abandon de tout le reste.

Avec nous, il n'y a pas de distinction à établir entre les forts et la forteresse; les forts sont la forteresse. Et admettre l'ennemi sur un point quelconque, c'est mettre bas les armes et proclamer qu'il n'y a plus de défense possible. Les concessions sont aussi inutiles pour notre salut que le fut l'or à délivrer des invasions barbares l'empire romain en décadence. Une reculade aujourd'hui incite l'ennemi à pousser demain ses envahissements plus loin. Cela le met plus hardi dans ses exigences, et chaque concession faite lui rend les voies plus faciles. L'Etat a déjà tenté d'abolir les écoles séparées et de les remplacer par un système d'enseignement laïque et national. Or, si nous ne résistons pas dès maintenant à l'Etat, nous sortirons battus de l'issue finale de la lutte. Et, en effet, du péril auquel nous sommes exposés, nous pouvons trouver un parallèle dans ce qui s'est passé et se passe encore chez nos coreligionnaires des Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Nos lecteurs connaissent le fait que, au Canada, les sujets de différentes dénominations religieuses ont, en matière scolaire, certains droits propres qui leur sont reconnus par la loi. Il n'est pas nécessaire que nous exposions ici le caractère de ces droits. Notre but est de montrer comment, à l'encontre de la loi et malgré toutes protestations, ces droits ont été graduellement dérobés. Et notre preuve vient d'un correspondant du *Times*, qui ne touche qu'incidemment à cette question, en parlant de la naissance des deux nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Après avoir raconté l'origine du système des écoles séparées au Canada, surtout en ce qui regarde le Nord-Ouest, il dit: « Plus tard, lorsque fut créée la législature des Territoires, le devoir lui échut d'émettre des ordonnances